

Intervention Claire Desmares
Stratégie régionale installation-transmission
16/12/2022

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président à l'agriculture, cher.e.s collègues,

Au vu de l'urgence des enjeux, nous ne pouvons que saluer l'initiative du Conseil régional d'une grande concertation sur l'installation-transmission en agriculture, à travers les Etats-Généraux.

Nous le savons, **1 ferme sur 2 est à céder dans les 10 années à venir.**

Alors oui, il faut agir pour enrayer la chute qui semble inexorable du nombre d'agricultrices et d'agriculteurs depuis les années 1970.

Il faut agir pour préserver le foncier agricole de l'artificialisation galopante, dans une Bretagne qui obtient le second rang des régions les plus consommatrices de foncier, derrière l'île de France.

Il faut agir pour accélérer la transition agro-écologique si nécessaire de notre agriculture. Elle conditionnera notre autonomie alimentaire, la qualité de notre eau, de nos sols, de notre air, et de notre santé ainsi que la vitalité des campagnes.

La stratégie que vous nous présentez aujourd'hui permettra-t-elle de répondre à ces défis ? Nous répondons malheureusement : NON !

Certes, votre stratégie comporte **de petites avancées** qui ont retenu notre attention. La mise en place d'un vrai dispositif transmission va permettre, nous l'espérons, de mieux accompagner les cédants dans le parcours du combattant que représente la transmission de leur ferme.

La création d'un observatoire foncier agricole régional va faciliter l'identification des fermes à transmettre et l'accès aux données sur le foncier pour les cédants, les porteurs de projets, mais aussi les collectivités territoriales.

Soulignons également la création du dispositif Classe à la ferme, sur le modèle des Classes de mer et des Classes nature. L'objectif est d'ouvrir les fermes à la jeunesse pour les sensibiliser aux enjeux agricoles et leur faire découvrir le beau métier de paysanne et de paysan.

Nous nous félicitons particulièrement de l'engagement d'un soutien régional renforcé à Terre de liens, que nous avons demandé en commission permanente. Cette association réalise un travail exceptionnel pour préserver les terres agricoles, accompagner les porteurs de projets sur le volet foncier et développer l'agriculture biologique et paysanne. Elle met aussi à disposition des collectivités territoriales des outils d'information et de formation sur le foncier. La Région doit sécuriser cette structure et lui permettre de déployer son action qui s'inscrit en complète cohérence avec l'ambition régionale affichée.

Ceci étant dit, au-delà de ces quelques mesures intéressantes, il nous semble que **la stratégie dans sa globalité n'est vraiment pas suffisamment ambitieuse.**

D'abord, au regard des 1500 départs d'agriculteurs chaque année, l'objectif des 1000 installations par an d'ici 2028 paraît trop faible pour garantir le maintien de la population agricole actuelle. Pendant la campagne électorale, nous avons défendu avec la liste Bretagne d'Avenir, un **objectif de 1500 installations annuelles** : nous le réaffirmons ici. Il faut des objectifs qui répondent aux enjeux, sinon le risque est grand de passer à côté de ce défi majeur.

Par ailleurs, vous n'affirmez pas assez clairement une priorité qui pourtant s'énonce simplement : **l'enjeu du renouvellement des générations agricoles doit être une opportunité à saisir pour accélérer la transition écologique de l'agriculture bretonne.** Cette transition n'est envisagée que comme l'une des briques de la stratégie alors qu'elle devrait en être la charpente. Aujourd'hui, seulement 40% des installations se font en agriculture biologique. La Bretagne vient d'être classée par la FNAB parmi les régions les moins favorables à l'installation en bio. En commission permanente, le conseil régional continue de subventionner des installations sur des modèles dépassés hors sol, sous serre ou encore sans label de qualité. **Saisissons nous du renouvellement générationnel pour permettre un virage réel du modèle agricole breton. Nous disons qu'il faut 1 500 installations annuelles sur des modèles durables d'agro-écologie.**

La **fin de la modulation de la DJA** est un recul. Elle prive l'institution régionale d'un levier pour encourager davantage les modèles agro-écologiques.

Pourquoi mettre en œuvre des **contrats de transition** alors qu'il existe déjà des labels exigeants et des structures d'accompagnement à la transition dont il s'agirait de consolider le soutien ? L'avis CESER du CIVAM appelle à la vigilance sur le niveau d'ambition de ces contrats et rappelle que la stratégie européenne « farm to fork » vise à atteindre au moins 25% de Surface Agricole Utile en Agriculture Biologique en Europe en 2030. En Bretagne, nous en sommes à moins de 9%. Il nous reste 8 ans, il faudrait plus que doubler !

En Commission permanente, nous avons voté contre l'élargissement des **prêts BRIT** aux projets laitiers. Nous partageons l'avis CESER des CIVAM qui souhaiteraient les voir réserver à des projets d'abord ambitieux sur le plan social et environnemental, et non pas à des grands projets gourmands en capital et ultra-technologiques.

Sur la révision du **Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)**, la Région n'affirme pas assez clairement qu'elle défendra l'installation en priorité numéro 1. Elle évoque au même niveau de priorité la continuité du parcellaire agricole et la nécessité de conforter les exploitations existantes. Pour conjurer le phénomène d'agrandissement des fermes, le SDREA doit prioriser l'accès au foncier des nouveaux porteurs de projet agricole.

L'absence d'une vraie stratégie dédiée à l'accompagnement des personnes non issues du milieu agricole, les **NIMAs**, nous étonne. Leur nombre est en grande progression : les effectifs des structures de formations agricoles l'attestent. Par ailleurs, on ne trouve pas non plus de mesures consacrées à l'accompagnement des **femmes**, dont l'installation est souvent semé d'embûches. Eau et Rivières de Bretagne le soulignent également dans sa contribution à l'avis CESER sur ce bordereau.

Il faut aussi sécuriser et consolider le mécanisme de **mise en réserve foncière régionale** à travers la Convention de la Région avec la SAFER et le réserver aux projets d'installation en agriculture biologique ou en système herbager, comme actuellement.

La création de la **foncière agricole régionale** est une bonne nouvelle. Cependant, si elle se limite à la restructuration parcellaire, comme c'est actuellement prévu dans le bordereau, elle manque sa cible. Il y a tant à faire pour préserver le foncier agricole et en faciliter la transmission.

Enfin, nulle part dans la stratégie n'est évoqué l'enjeu de la **réduction du cheptel breton**. Pourtant, comme Eau et Rivières de Bretagne le rappelle dans son avis, comme l'affirme aussi l'étude de Solagro, les volumes de production d'élevage ne pourront pas être maintenus. Il faut appuyer la conversion des productions animales vers des systèmes peu producteurs de gaz à effet de serre : moins intensifs, plus autonomes en fourrages locaux, peu consommateurs d'eau et d'énergie.

Je vous remercie.